

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DU PLAN PARTIEL D'AFFECTION "LE VILLAGE"

Approuvé par la Municipalité de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du : 14 août 2006
et du : 11 août 2008

Le Syndic : Le Secrétaire :

Georges Cherix David Golay

Soumis à l'enquête publique du : 21 mars au 19 avril 2007
Soumis à l'enquête publique complémentaire du : 20 août au 18 septembre 2008

Le Syndic : Le Secrétaire :

Georges Cherix David Golay

Adopté par le Conseil Général de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du :

Jean Bischof Christine Dähler-Komi

Approuvé préalablement par

© 2024 Studydrive. All rights reserved. Studydrive is a registered trademark.

Mis en vigueur le : 22 février 2010

GEA Vallotton et Chanard **SA** - architectes - urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 11

0105_limites_constructions_V5.

